

# Cahier des charges du Pôle continuum de professionnalisation, de formation et de recherche

## Préambule

1. Missions du Pôle
2. Périmètres du Pôle
  - a. [Formation initiale](#)
  - b. [Formation continue](#)
3. Structure et gouvernance
  - a. [Le comité de pilotage](#)
  - b. [La cellule FI/FC](#)
  - c. [Les collectifs](#)
  - d. [Le bureau des stages](#)
  - e. [La cellule recherche/terrain](#)
4. Stratégie de communication

[Annexe n°1](#) - Le fonctionnement de la cellule FI/FC

[Annexe n°2](#) - Le périmètre d'action du bureau des stages

[Annexe n°3](#) - La méthode recherche/terrain

## PREAMBULE

Le changement de paradigme de la formation initiale des masters des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) préparant notamment aux métiers du professorat 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et de l'éducation, décrit dans l'arrêté du 28 mai 2019 ainsi que celui de la formation continue tel que décrit dans les schémas directeurs du 26 septembre 2019 et du 11 février 2022, réinterrogent les modalités de fonctionnement entre l'Inspé et l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC), leurs partenaires et le monde de la recherche. On retrouve dans ces textes de cadrage de nouveaux principes fondateurs incontournables dont les conséquences sont importantes sur le rapprochement entre les différents acteurs de la formation.

La formation se conçoit désormais comme une formation continuée depuis la pré-professionnalisation en licence (L2) jusqu'aux premiers processus d'évaluation par l'employeur (PPCR) en sixième année post titularisation (T6), en passant par la formation initiale (FI) puis la formation continue (FC), tout en incluant les différents processus d'accompagnement possibles des personnels, en particulier dans le cadre de la gestion des ressources humaines de proximité.

Les textes précités proposent clairement une généralisation de ces échanges et quantifient le volume d'intervention en formation initiale à 1/3 du potentiel d'heures d'enseignement devant être désormais assuré par des acteurs (formatrices et formateurs) de « terrain » (employeur) exerçant en établissement dans le même niveau d'enseignement que celui auquel se destinent les stagiaires. Par ailleurs, les schémas directeurs citent explicitement l'Inspé parmi les opérateurs partenaires de la formation continue, en précisant sa « **vocation à assurer une large part de la formation continuée (...)** » (*SD 2019-2022 - III. Modalités de mise en œuvre*).

Ainsi, tout formateur de la FI ou de la FC peut intervenir dans l'un ou l'autre champ, sans distinction de statut ni d'obligations de service, de L2 à T6, au regard de ses compétences et des besoins exprimés. Si ces principes d'intervention réciproque dans les champs de la FI et FC figuraient déjà dans les missions des Inspé (Code de l'Éducation, Article L721-2), les nouveaux textes orientent clairement l'action vers une totale interopérabilité des acteurs.

**Une logique qui vise à garantir l'équilibre de fonctionnement de chacune des institutions conduit à envisager l'intervention des acteurs universitaires en formation continue à hauteur d'un volume horaire identique à celui de l'intervention des acteurs de l'Éducation nationale en formation initiale.** Ainsi, chaque institution voit sa structure préservée et si la nature des missions des formateurs évolue vers davantage d'interopérabilité c'est au bénéfice d'un enrichissement réciproque des institutions universitaires et de l'Éducation nationale dans un esprit de partage, de co-construction et d'amélioration de la formation, tant en FI qu'en FC. **Un respect scrupuleux de cette balance d'heures d'intervention est un des enjeux majeurs de cette stratégie.**

Enfin, un des objectifs qualitatifs décrits dans les textes susmentionnés préconise fortement d'intégrer la recherche dans la démarche de conception, de mise en œuvre et de suivi des dispositifs de formation et d'accompagnement des personnels. L'objectif est de garantir une formation pluridisciplinaire de haut niveau, à la lumière des derniers résultats de la recherche et de permettre à terme, de rendre la formation continue certifiante voire diplômante. Le Pôle continuum prévoit de développer cette dimension et de s'appuyer sur une méthodologie rigoureuse.

## 1. MISSIONS DU POLE CONTINUUM

Les missions du pôle concernent l'ensemble des actions et dispositifs qui ne peuvent plus à ce jour se mener, se construire, se piloter unilatéralement dans l'une ou l'autre des institutions (universités, rectorat)

Le Pôle continuum a pour mission de faciliter le travail collaboratif entre les différents acteurs, pour permettre une intervention optimale des formateurs employeurs et des personnels de l'enseignement supérieur dans l'institution partenaire.

Pour répondre à ces enjeux, le Pôle continuum doit atteindre 5 objectifs principaux :

- Centraliser et coordonner la mise en œuvre de toute demande de formation en FI et FC de l'Inspé ou du rectorat qui fait intervenir l'autre partenaire ;
- Favoriser la création de ressources pour l'enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateurs à la lumière des résultats de la recherche ;
- Organiser les mises en stages dans le continuum : Licence Pré-pro, AED Pré-pro, stages SOPA M1, et stages SOPA et contractuel M2 MEEF ;
- Coordonner l'action des deux institutions dans l'accompagnement et le suivi des étudiants en préprofessionnalisation (AED), des étudiants en M1 en observation, en M2 en observation et responsabilité, des fonctionnaires-stagiaires ;
- Recueillir, stimuler et accompagner toute demande de collaboration recherche / terrain, à partir d'une expérimentation qui laisse sous-entendre un potentiel de transférabilité.

## 2. PERIMETRE DU POLE CONTINUUM

Le périmètre d'action du Pôle Continuum peut se décliner à l'échelle de différentes formations. Celles citées ci-dessous sont éligibles aux échanges de services entre les universités et le rectorat.

A cela, s'ajoutent également les dispositifs de formations de formateurs.

### ○ En formation initiale

- Toutes les formations de master MEEF
- Toutes les formations de fonctionnaires stagiaires AEU/DIU
- Toutes les formations pré-professionnalisantes à vocation MEEF (licences AED pré-pro, Licences avec module de pré-professionnalisation - hors licence PPPE)

### ○ En formation continue

L'ensemble du programme de formation continue de tous les personnels de l'Académie de Lyon, défini par l'EAFIC, est ouvert à toute participation des personnels de l'enseignement supérieur. Ceux-ci peuvent proposer des parcours complets de formation, selon le cahier des charges arrêté, mais aussi intervenir plus ponctuellement dans des modules de parcours. Ils peuvent également être sollicités pour des événements plus ponctuels, de type séminaires, ou pour des accompagnements de recherche-action dans les écoles et établissements scolaires. La maîtrise d'œuvre de toutes ces formations suit un processus de validation, piloté par le département ingénierie de l'EAFIC.

**Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, tous les parcours de préparation aux concours internes sont comptabilisés dans la balance d'heures du pôle continuum.**

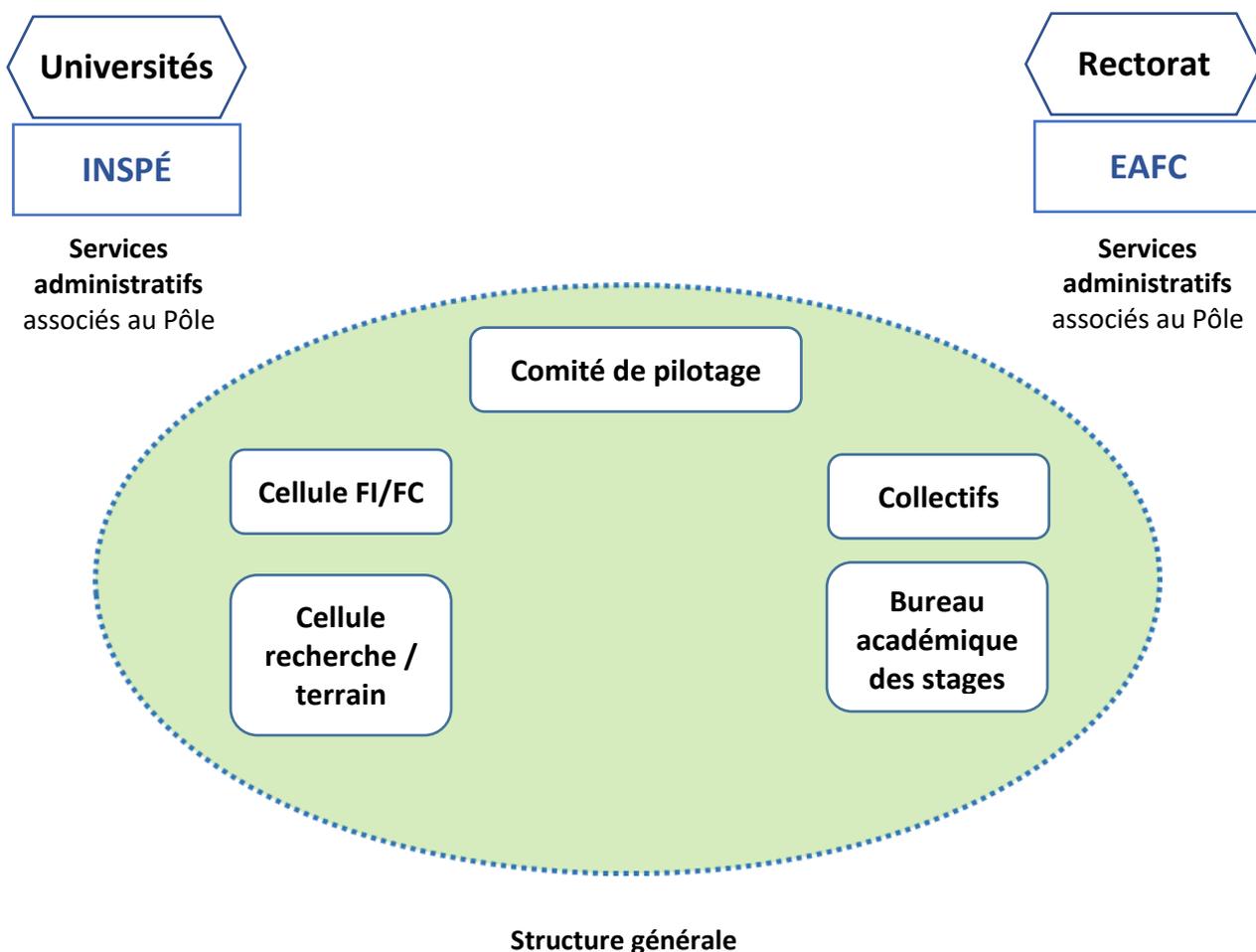
### 3. STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Le Pôle continuum est une structure construite conjointement entre le rectorat, représenté par l'EAFC et les universités partenaires (Claude Bernard Lyon 1, Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne) dans le cadre du **projet de l'Inspé** de l'Académie de Lyon. Un principe de parité préside au pilotage de la structure, à la gestion des personnels liés à son fonctionnement, au budget qui permet sa bonne gestion.

Le Pôle continuum repose sur un système de **4 entités organisées** autour d'un comité de pilotage.

- La cellule FI/FC
- Les collectifs
- Le bureau académique des stages
- La cellule recherche/terrain

Le Pôle bénéficie de l'appui des services administratifs qui lui permettent de remplir ses missions. Chaque institution prévoit le budget nécessaire au fonctionnement du Pôle.



#### a. Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage est en lien avec les instances de pilotage de l'Inspé et du rectorat. Il organise l'activité du Pôle, en définissant des priorités, des éléments de cadrage pour chaque entité. Il dote, sous la responsabilité de chacune des tutelles, chaque entité d'un budget cohérent avec les tâches qu'elles poursuivent. Il assure le suivi financier des moyens qu'il a attribués.

### Sa composition

Le comité de pilotage est composé de membres représentant les universités et de membres représentant le rectorat. **Il est géré par 2 responsables issus de l'Inspé et du Rectorat.**

<b>Universités</b>	<b>Rectorat</b>
Le directeur de l'Inspé ou son représentant	Le directeur de l'EAFc ou son représentant
Le responsable Inspé du pôle ou son représentant	Le responsable Rectorat du pôle ou son représentant
1 représentant de chacune des entités, soit 4 représentants (Cellule FI/FC, Collectifs, Bureau des stages, Cellule Recherche/Terrain)	1 représentant de chacune des entités (soit 4 représentants (Cellule FI/FC, Collectifs, Bureau des stages, Cellule Recherche/Terrain))
4 Vices-présidents CFVU ou leur représentant	3 doyens des inspecteurs (IA-IPR, IEN ET-EG-IO, IEN CCPD ou leurs représentants)
1 responsable de parcours 1D ou son représentant	3 représentants des départements (IA-DASEN ou représentant)
1 responsable de parcours 2D ou son représentant	

Les responsables du pôle sont désignés conjointement par le directeur de l'Inspé et par le Recteur. Les autres membres sont désignés par les organisations ou les entités dont ils dépendent.

### Ses missions :

- Met en œuvre au sein du Pôle Continuum la politique définie en Conseil académique de formation et dans les instances de l'Inspé
- Assure le lien avec les différentes instances de l'Inspé, du Rectorat et des différents partenaires
- Pilote l'activité du Pôle, émet des règles présidant à la gestion des échanges FI/FC
- Régule le dispositif en s'informant de l'avancée des projets. Il met à jour régulièrement les « tâches » prioritaires des 4 entités du pôle
- Impulse une dynamique de développement du Pôle en définissant des orientations stratégiques
- Met en relation : les objectifs poursuivis, les organisations administratives correspondantes, les moyens optimaux pour fonctionner
- S'assure de la circulation de l'information entre les différents acteurs
- Permet une diffusion régulière et horizontale de l'information sur les des activités du Pôle

### Son fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit de manière régulière à raison d'une réunion minimum par trimestre. Le comité de pilotage gère un budget sous la responsabilité des deux tutelles, composé de moyens en ETP dédiés au fonctionnement de chacune des 4 entités du Pôle, ainsi que de locaux dédiés. Le comité de pilotage rend compte de l'activité du Pôle au sein des instances respectives de l'Inspé et du rectorat.

Il assure un lien permanent avec :

- les 4 universités (VP CFVU)
- l'École Académique de Formation Continue (EAFc) et les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

### **b. La cellule FI/FC**

Une logique qui vise à garantir l'équilibre de fonctionnement de chacune des institutions conduit à envisager une intervention des universités en formation continue à hauteur d'un volume horaire

identique à celui du Rectorat en formation initiale. Ainsi, chaque institution voit sa structure préservée et si la nature des missions des formateurs évolue vers davantage d'interopérabilité c'est au bénéfice d'un enrichissement réciproque des deux institutions dans un esprit de partage, de co-construction et d'amélioration de la formation, tant en formation initiale (FI) qu'en formation continue (FC).

Un respect scrupuleux de cette balance d'heures d'intervention est un des enjeux majeurs de cette stratégie. C'est l'une des missions du Pôle continuum, qui organise et coordonne déjà les échanges de services entre les universités et le Rectorat de Lyon, autant pour assurer la qualité pédagogique que pour fluidifier les interventions des formateurs respectifs dans l'institution partenaire.

La cellule FI/FC constitue la « porte d'entrée » pour toute demande d'intervention en formation de la part d'une institution vers l'institution partenaire.

#### **Sa composition :**

La cellule FI/FC est composée de coordonnateurs de formation issus :

- des 3 DSDEN pour le 1<sup>er</sup> degré (conseillers pédagogiques 1<sup>er</sup> degré)
- de l'EAFC pour le 2<sup>nd</sup> degré
- de l'Inspé

#### **Ses missions :**

- Mettre en œuvre les éléments de cadrage issus du comité de pilotage pour mettre en place des équipes plurielles en FI/FC
- Traiter en niveau 1 (demandes simples), après étude, toute sollicitation pour une intervention en FI et en FC
  - demandes au fil de l'eau (par les responsables de formation)
  - demandes institutionnalisées
- Transmettre aux pilotes des Collectifs les demandes complexes pour un traitement de niveau 2
- Gérer le suivi de la balance d'heures d'échanges de services
- Porter une réflexion sur une cartographie des compétences des formateurs de l'académie (universitaires et rectorat)

**Remarque : hors temps partagés, l'ensemble des intervenants Éducation nationale en formation initiale doit passer par le Pôle de professionnalisation.**

#### **Son fonctionnement :**

La cellule FI/FC organise une réunion de régulation tous les 2 mois. Son fonctionnement est détaillé en annexe n°1.

L'équipe de coordination est en relation directe avec :

- Les circonscriptions
- Les services formation des DSDEN
- L'EAFC
- Toutes les composantes du Pôle Continuum
- Les directions d'étude de l'Inspé
- Les responsables de parcours MEEF
- Les autres responsables de formation
- Les scolarités des universités qui mettent en œuvre les parcours MEEF

### **c. Les Collectifs**

L'article 5 de l'arrêté 27 août 2013, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020, précise que la formation initiale est « *définie et assurée par des équipes pédagogiques pluricatégorielles, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles associant des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, affectés à l'INSPE ou dans d'autres composantes universitaires, des personnels de l'éducation nationale,*

*d'associations agréées partenaires de l'école et de professionnels du champ de l'éducation et de la formation* ». Cette même logique s'applique à la formation continue en bénéficiant de l'expertise complémentaire de chacune des institutions partenaires.

Les Collectifs du Pôle continuum réunissent les différents acteurs de la formation, initiale et continue, dans cet esprit de co-construction pédagogique. Ce sont des espaces d'échanges et de productions au service de la formation. Ce sont également des espaces de ressources et d'appuis pour les services de formation (départements EAFC) et les entités du Pôle (cellule FI/FC, cellule recherche/terrain).

Actuellement, des Collectifs visant ces modalités de fonctionnement sont déjà constitués dans certains champs disciplinaires et transversaux. Ils mettent en lumière tout l'intérêt de regrouper au sein d'une même entité les acteurs de la formation initiale, continue et les chercheurs.

Toute production issue des travaux de ces équipes plurielles, lors de leur diffusion, devra citer intégralement les auteurs participants et leurs institutions de rattachement.

### **Leur composition :**

- **Pilotes :**

Les Collectifs sont pilotés par des membres du rectorat et de l'université : 2 pilotes universitaires, 1 pilote Rectorat « seconde degré », 1 pilote Rectorat « premier degré »

- **Autres membres :**

Comme toute entité du Pôle continuum, les collectifs sont composés à part égale, dans la mesure du possible, de représentants de l'INSPE/universités et du rectorat.

La composition comprend au moins un représentant (dans la mesure du possible) :

- Des corps d'inspection de l'Éducation nationale
- Des personnels de direction
- Des responsables de formation universitaire (responsables de parcours et/ou responsables d'enseignement)
- Des formateurs et des enseignants Éducation nationale
- Des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur

### **Leurs missions**

- Penser le continuum de la formation initiale – formation continue
- Identifier des questionnements sur les enjeux institutionnels et/ou disciplinaires (réflexion/prospective)
- Construire des contenus de formation de haut niveau (appui de la recherche)
- Produire des parcours de formation
- Construire des contenus de formation de formateurs
- Intégrer les différents groupes disciplinaires ou thématiques académiques et universitaires.
- Aider à la réponse à la demande pour toute demande complexe que la cellule FI/FC ne peut assurer (niveau 2 de réponse), dans le cadre des échanges FI/FC.
- Aider à la réponse aux demandes d'établissements en accompagnement recherche faites auprès de la cellule recherche/terrain
- Développer la visibilité des productions des collectifs au niveau académique
- Organiser les événements afférents aux activités du collectif (séminaires, colloques, conférences...)

### **Leur fonctionnement**

Les modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies au sein de chaque collectif.

Les collectifs travaillent en liens étroits avec les entités Cellule FI/FC, Cellule recherche/terrain et les membres du comité de pilotage.

A des fins d'échanges, de cohérences entre les collectifs, les pilotes se regroupent au sein d'un conseil des collectifs. Cette assemblée favorise un travail transversal entre les différents collectifs et permet notamment aux collectifs transversaux d'irriguer les collectifs disciplinaires de leurs travaux et réciproquement. Ce conseil désigne en son sein un représentant des collectifs pour le comité de pilotage.

Il se réunit au moins deux fois par an, sous le pilotage des responsables du Pôle.

#### **Les moyens :**

- La définition du projet du collectif préside au budget du collectif (lien comité de pilotage)
- Prise en charge des frais de déplacement pour les personnels Education nationale

**Remarque : les formateurs à temps partagés interviennent dans les collectifs au titre de leur temps universitaire**

### **d. Le bureau académique des stages**

Le bureau académique des stages facilite la mise en stage des étudiants dans les établissements scolaires du premier et second degré sur le territoire de l'académie de Lyon.

Il vient en appui aux services de scolarité des universités et des services de gestion du rectorat.

Il coordonne également le suivi et l'accompagnement des fonctionnaires-stagiaires qui bénéficient d'un tutorat mixte.

#### **Sa composition**

##### **Mise en stage**

<b>Universités</b>	<b>Rectorat</b>
1 interlocuteur 2D	1 interlocuteur 2D
1 interlocuteur 1D site Ain	1 interlocuteur 1D Ain
1 interlocuteur 1D site Loire	1 interlocuteur 1D Loire
1 interlocuteur 1D site Rhône	1 interlocuteur 1D Rhône

##### **Suivi étudiants (et stagiaires) et accompagnement**

<b>Universités</b>	<b>Rectorat</b>
1 interlocuteur 2D	1 responsable suivi stagiaires en difficulté 2D
1 interlocuteur 1D site Ain (choisi par les référents de pôle)	1 interlocuteur suivi stagiaires en difficulté 1D Ain
1 interlocuteur 1D site Loire (choisi par les référents de pôle)	1 responsable suivi stagiaires en difficulté 1D Loire
1 interlocuteur 1D site Rhône (choisi par les référents de pôle)	1 responsable suivi stagiaires en difficulté 1D Rhône

#### **Ses missions :**

##### **Mise en stage**

Le périmètre d'action du bureau des stages selon les publics est précisé en annexe n°2

- Dialoguer avec les responsables de parcours et de formation pour établir les conditions et les modalités optimales de mise en stage ;

- Participer à la régulation des berceaux de stages en responsabilité (M2C) avec les instances du rectorat
- Rédiger un cahier des charges de chaque mise en stage en lien avec tous les partenaires ;
- Affecter les étudiants en fonction des berceaux disponibles et en tenant compte de leurs vœux ;
- Réguler les mises en stage dans le second degré par un dialogue avec les chefs d'établissements ;
- Organiser les réunions d'accueil des maîtres de stage, tuteurs et/ou maîtres d'accueil quand elles sont programmées ;
- Proposer des modèles de conventions et structurer le circuit édition-signature avec les scolarités et les services académiques

#### **Suivi et accompagnement**

- Établir des protocoles, des circuits structurant cette aide personnalisée entre l'Inspé et le rectorat ;
- Mettre en place des modules spécifiques si nécessaire ;
- Coordonner les bilans de l'aide entre tous les acteurs en lien avec le tutorat mixte par les pôles de formation (premier degré) et les équipes pluri-catégorielles (second degré).
- Répartir les moyens spécifiques dédiés à cette aide spécifique.
- Assurer la mise en place, la maintenance et l'usage d'un outil collaboratif de suivi des stagiaires Inspé/rectorat (ex : COMPAS)

#### **Son fonctionnement**

Dans le bureau des stages, les membres se répartissent les missions dédiées à la mise en stage et celles dédiées à l'accompagnement.

Le bureau se réunit 5 fois par an dont une réunion consacrée au bilan de l'année

### **e. La cellule recherche/terrain**

La cellule recherche/terrain stimule et accompagne les initiatives collaboratives de recherche et de formation dans une démarche méthodologique rigoureuse de co-construction et de validation de ressources à grande échelle au bénéfice de la réussite scolaire.

#### **Sa composition**

La cellule recherche/terrain est composée d'une équipe de suivi et de comités opérationnels.

L'équipe de suivi représente l'Inspé, les départements continuum et innovation expérimentation de l'EAFC de Lyon. Elle a pour mission d'accompagner, de la sélection à l'essaimage des résultats, les projets soutenus par la cellule Recherche/Terrain.

L'équipe de suivi compose pour chaque projet un comité opérationnel dont les membres sont choisis dans l'écosystème en fonction de leurs expertises. Ce comité est pluricatégoriel et spécifique à chaque projet, il est constitué au regard du projet (enseignants, chercheurs, formateur, PERDIR, IEN, IA-IPR, associations, élèves, parents...). L'équipe de suivi a pour mission d'animer ce collectif de travail afin de garantir une complémentarité et une intelligence collective au service de l'émergence de nouvelles pratiques.

#### **Ses missions**

- Identifier les projets de recherche émanant des laboratoires de recherche, des établissements scolaires ou des équipes pédagogiques dont la maturité est suffisante pour intégrer la cellule Recherche/terrain
- Constituer les comités opérationnels

- Développer une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer et éprouver les ressources et formations répondant aux besoins du terrain
- Identifier les établissements terreaux pouvant mettre en œuvre l'expérimentation
- Accompagner les équipes à la recherche de financement (Plans nationaux de financement - ex : Notre Ecole Faisons Là Ensemble, financement de recherche...)
- Accompagner les transferts pour la formation initiale et continue
- Contribuer à la mise en place de la certification ECTS des Open Badges développés en formation continue

### **Son fonctionnement**

La cellule Recherche/terrain peut s'appuyer sur un temps dédié d'un ingénieur du département innovation expérimentation de l'EAFC, d'un ingénieur du département FI/FC de l'EAFC, d'un enseignant/formateur de l'INSPE, constituant l'équipe de suivi.

- Fonctionnement de l'équipe de suivi

L'équipe de suivi évalue le caractère innovant des demandes émanant du terrain ou des laboratoires de recherche au regard de la littérature scientifique, des besoins des acteurs du système éducatif et des solutions déjà existantes et d'identifier les projets qui pourront être accompagnés par la cellule recherche/terrain.

Les personnels de l'équipe de suivi possèdent des compétences en matière de recherche en et pour l'éducation, des compétences en matière d'enseignement et de formation des personnels dans des contextes académiques diversifiés, une capacité déjà éprouvée à articuler recherche, pratique et innovation, avec l'expérience du transfert et de l'essai de projets réussis.

- Fonctionnement du comité opérationnel

En fonction de l'état d'avancement des projets lors de leur soumission à la cellule recherche/terrain, l'équipe de suivi détermine dans quelle phase le projet s'inscrit dans la méthodologie d'accompagnement par un comité opérationnel (co-design, développement, implémentation, développement...).

La cellule Recherche/terrain s'appuie sur la méthodologie présentée en annexe.

## **4. STRATEGIE DE COMMUNICATION**

### **Communication interne**

Le Pôle Continuum s'appuie sur un espace TRIBU ([Pôle continuum de professionnalisation, de formation et de recherche - Tribu \(education.gouv.fr\)](#)). Cet espace est accessible à tous les membres des différentes entités du Pôle Continuum.

Il permet la communication des différents documents nécessaires au fonctionnement des entités.

### **Communication externe**

Les sites de l'Inspé et de l'EAFC proposent une page dédiée publique permettant aux différents acteurs universitaires et ceux de l'Education nationale d'accéder aux outils et ressources développés par les différentes entités du Pôle Continuum.

## Annexe n°1 - Le fonctionnement de la cellule FI/FC

### a. Process de demande d'intervention

- Le responsable de la formation ou le référent de parcours (parcours EAFC) fait une demande d'intervention via un formulaire en ligne
- Les demandes doivent être formulées minimum 4 semaines à l'avance
- Les demandes doivent faire l'objet d'une définition précise des attendus, pour une réponse qualitative
- Ce responsable devient l'unique interlocuteur auprès de la cellule FI/FC
- La cellule FI/FC s'engage à communiquer sur l'avancement de traitement de la demande
- Le responsable s'engage à informer en fin de formation sur la réalisation de l'intervention (heures réalisées)

S'il s'agit d'un parcours EAFC porté par universitaire, la demande doit être faite au titre Académie.

**Rappel : hors temps partagés, l'ensemble des intervenants Éducation nationale en formation initiale doit passer par le Pôle de professionnalisation.**

### a. Comptabilité des heures de service

Le comptage des heures obéit à un certain nombre de principes :

- 1) **Toute heure effectuée par un formateur dans l'institution partenaire est comptabilisée comme telle (ORS comptant 1 heure pour une heure FI/FC tel qu'aujourd'hui).** A charge pour son institution d'origine de rémunérer cette intervention selon son organisation propre (coefficients, heures supplémentaire, intervention incluse dans les missions de l'intervenant...).
- 2) **Toute intervention dans l'institution partenaire doit passer par le Pôle et ne doit pas faire l'objet d'un contrat en direct avec l'intervenant.** Cette politique est à réaffirmer fortement, pour tout type de formations, notamment les préparations aux concours internes à l'Éducation nationale.

### b. Réponse à la demande

La réponse à toute demande de formation en FI comme en FC doit satisfaire plusieurs exigences. Elle doit :

- Être apportée dans des délais fixés et contraints (ex : délais de 5 semaines pour une réponse à une demande de CTA)
- Satisfaire le niveau de compétence attendus du formateur pour cette formation
- Demander un traitement fluide et efficient compte tenu du volume à traiter

Les coordonnateurs sollicitent les différents viviers de formateurs.

## Annexe n° 2 Le périmètre d'action du bureau des stages

Le public étudiant accédant à un stage en établissement est de plus en plus divers. Selon le public, les actions du bureau des stages sont variables : identification des lieux de stage, modèle de convention, accompagnement des publics en difficulté.

### Parcours universitaires hors MEEF : Licences et Masters

- Si la durée du stage est inférieure à 50h

L'étudiant cherche un enseignant susceptible de l'accueillir. Le responsable de parcours centralise les noms des enseignants et les transmet au bureau des stages. Après avis des corps d'inspection, le bureau des stages communique les affectations et un modèle académique de convention au responsable de formation et au service scolarité de l'étudiant. Ce service de scolarité assure le circuit signature des parties et la remise de la convention à l'étudiant.

- Si la durée du stage est égale ou supérieure à 50h

Le bureau des stages identifie les lieux de stage, communique les affectations et un modèle académique de convention au responsable de formation et au service scolarité de l'étudiant. Ce service de scolarité assure le circuit signature des parties et la remise de la convention à l'étudiant.

### Masters MEEF

- M1

Le bureau des stages identifie les lieux de stage, communique les affectations et un modèle académique de convention au responsable de formation et au service scolarité de l'étudiant. Ce service de scolarité assure le circuit signature des parties et la remise de la convention à l'étudiant.

- M2SOPA

Le bureau des stages identifie les lieux de stage, communique les affectations au responsable de formation. Par l'intermédiaire de l'application COLIBRIS, une convention est envoyée à l'étudiant (si signature numérique du représentant universitaire) ou au service de scolarité de l'étudiant (si uniquement signature numérique du représentant de l'Education nationale). Dans ce dernier cas, ce service de scolarité assure le circuit signature des parties et la remise de la convention à l'étudiant.

Les services de scolarité sont destinataires d'un exemplaire de la convention avec toutes les signatures des parties.

- M2C

Le bureau des stages identifie les lieux de stage, communique les affectations et un modèle académique de convention au responsable de formation et au service scolarité de l'étudiant. Ce service de scolarité assure le circuit signature des parties et la remise de la convention à l'étudiant.

### Lauréats de concours

- DIU (50% de responsabilité)

L'action du bureau des stages se limite à la coordination de l'accompagnement individualisé des stagiaires.

- AEU (100% de responsabilité)

Le bureau des stages n'intervient pas dans la gestion des actions liées à la formation des stagiaires AEU.

### **Annexe n° 3 - La méthode recherche/terrain**

La cellule Recherche/terrain s'appuie sur la méthodologie suivante :

#### 1) Analyse des besoins

Cette étape consistera en l'analyse des demandes ou des besoins de conception et/ou validation de ressources pédagogiques innovantes émanant du terrain. Il s'agira également de proposer ou **valider des ressources pédagogiques émanant des laboratoires de recherche si celles-ci croisent les besoins de certains établissements ou personnels de l'éducation**. Ces demandes seront analysées et affinées par la cellule de Recherche/terrain et détermineront les conditions d'accompagnement du projet. Le **caractère innovant de la demande sera évalué au regard de la littérature scientifique et des solutions déjà existantes**. Si des solutions existent déjà à l'échelle nationale ou internationale, leur validation et leurs conditions de transférabilité seront mises à l'étude, et permettront d'orienter la suite de la démarche en proposant une adaptation de l'existant ou une création de nouvelles ressources pédagogiques. Les étudiants de master MEEF pourront être mobilisés dans le dispositif et ils pourront y trouver des lieux et projets pour la réalisation de leur mémoire de recherche.

#### 2) Co-design

Cette deuxième étape aura pour but de transformer les données de la phase d'analyse en projet d'expérimentation pédagogique, **en co-construction avec l'équipe porteuse de la demande**. Elle visera l'analyse de la problématique et de son contexte, la formalisation des objectifs pédagogiques en référence aux cadres théoriques et aux résultats de recherches en cours. Elle s'attachera également à anticiper les freins potentiels et à identifier les leviers possibles.

#### 3) Développement

Lors de cette étape les ressources nécessaires au projet seront développées et la méthodologie d'évaluation et de validation du projet précisée. La cellule Recherche/terrain, avec l'appui du ou des Collectifs concerné, procédera à la scénarisation, à la création et à la génération des outils et formation. L'enjeu de cette étape sera de répondre aux 3 critères d'usage de l'ergonomie de conception : l'utilité, l'utilisabilité et l'acceptabilité par ses futurs utilisateurs. Durant cette étape, les critères de validation du dispositif et d'évaluation des attendus seront identifiés. Il s'agira de déterminer la méthodologie: essais contrôlés randomisés, études de cas-uniques, mesures d'indices de faisabilité sur le terrain, de satisfaction des intervenants et des bénéficiaires.

Les considérations juridiques et de propriété intellectuelle seront menées avec la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'université Lyon 1.

#### 4) Implémentation et évaluation

Cette étape consistera en une mise en test des ressources dans l'établissements d'accueil. Ces établissements accompagnés par la cellule Recherche/terrain, réaliseront l'évaluation des ressources en immersion à partir des modalités d'évaluation dégagées dans l'étape précédente. La cellule Recherche/terrain procédera conjointement à l'analyse des résultats afin de les confronter aux objectifs initiaux. Des ajustements seront apportés sur les ressources produites et les mesures de validation et évaluation par un système itératif de va et vient entre les étapes 3 et 4 de la démarche.

#### 5) Analyse et valorisation

L'objectif de ce suivi d'expérimentations par la cellule Recherche/terrain est la mesure d'impact sur les apprentissages scolaires et la réussite des élèves. Pour cela elle permettra la réalisation de mesures à large échelle, le suivi de cohortes et de trajectoires d'apprentissage à court et à long terme sur des territoires variés. L'impact des ressources et formations sur les apprentissages des élèves sera également évalué en prenant en considération les résultats des évaluations nationales des acquis et

compétences. Ces mesures permettront d'évaluer l'adaptation des ressources aux besoins des acteurs, à la spécificité des territoires et des apprenants par le biais d'extractions de résultats en fonction de zones géographiques, de caractéristiques démographiques, socio-économiques.

#### 6) Essaimage

Lorsque les ressources auront été éprouvées par le terrain et validées, le Pôle de professionnalisation procédera à leur diffusion à large échelle via les sites internet institutionnels. Une des visées est de favoriser l'accès au savoir par la diffusion de ressources éducatives libres. L'essaimage sera aussi favorisé au travers des Collectifs qui pourront se saisir des ressources produites et les faire diffuser sur le terrain au travers d'actions spécifiques (Journées de l'innovation, séminaires, actions en établissement ou sur un territoire) ou dans le cadre du Plan académique de formation.